

Bulletin Municipal du  
1er AVRIL 2016**Répertoire téléphonique :****La Mairie :****Horaires des Permanences :**

Mardi/Jeudi : 14h-18h 03.44.85.01.24  
 Samedi 10h-12h  
 mairieconchylespots@wanadoo.fr

Ecole de Conchy les Pots 03.44.85.08.69

Trésor Public de Lassigny 03.44.43.60.19

Le Collège de Ressons : 03.44.42.50.63

La Poste (à la boulangerie) : 03.44.85.04.65

Médecins : Conchy les Pots 03.44.85.01.11

Pharmacie : Conchy les Pots 03.44.85.07.82

Cabinet d'infirmiers  
de Conchy Les Pots 03.44.97.42.98

Lebargy Fabienne Infirmière  
libérale à Boulogne la Grasse 03.44.20.99.50  
06.03.49.89.62

Soins à domicile aux personnes 03.44.42.71.14

Centre Social Rural  
(Portage Repas) 03.44.42.71.10

TAXI CONCHYLIEN 06.29.11.50.33

Centre de secours de Ressons Le 18

Urgences Le 15

Hôpital Général Compiègne 03.44.23.60.00

Polyclinique St-Come Compiègne 03.44.92.43.43

Centre Hospitalier Montdidier 03.22.78.70.00

GENDARMERIE 03.44.42.79.17

S.I.C.A.E. (Secteur électricité) 03.44.42.73.00

Presbytère de Ressons sur Matz 03.44.42.50.81  
Père Geoffroy de LESTRANGE

**NANTAISE DES EAUX SERVICES : (service des Eaux)**  
**0969 320 404 (appel non surtaxé)**  
 du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

**BIEN VIEILLIR CHEZ SOI**

Réseau de Santé Gérontologie  
du Compiégnois/Noyonnais  
**Parc tertiaire de La Croix**  
**64, rue Claude Bourgelat**

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Le recensement militaire est obligatoire, dès 16 ans, pour les filles et garçons nés en AVRIL-MAI-JUIN 2000. Il faut s'inscrire à la Mairie le mois de votre anniversaire. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours
- D'assister à la journée d'appel à la préparation à la défense
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

**INFOS UTILES****Déchetteries de LASSIGNY  
Et RESSONS SUR MATZ**

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés
<b>Ramassage des ordures ménagères tous les JEUDIS</b>	
<b>Collecte du Tri sélectif (bac jaune) les mercredis des semaines paires soit tous les 15 jours selon le calendrier</b>	

**Horaires de la bibliothèque  
Intercommunale de Boulogne la Grasse:  
« PLAISIR DE LIRE »**

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30  
Samedi de 14h30 à 16h30



Bulletin Municipal tiré en 285 exemplaires.

**Comité de lecture :**

PINSSON Marie-Christine, HARANG Gilbert  
GRELIN Jean, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.

Mise en page : QUILLET Nathalie

Responsable de la publication: Yves LEMAIRE

**Sommaire**

Lettre du Maire	1
Infos comité des fêtes	2-3
Réunion du Conseil Municipal du 22 Janvier	4-5
Réunion du Conseil Municipal du 10 Mars	6-7
FOOTBALL Club PETANQUE	8-9
Passage de la TNT à la Haute Définition	10
Etat-Civil Infos Paroisse Permanences Mairie 8 Mai 2016 Inscriptions rentrée scolaire 2016/2017	11
Mémento Recensement militaire Infos utiles Répertoire Téléphonique	12

**LETTRE DU MAIRE**

La carte communale qui règlemente les zones constructibles et inconstructibles sur la commune ne fixe pas les règles d'urbanisme et c'est le règlement national qui s'applique sur notre territoire comme partout ailleurs ; nul ne peut se dispenser des démarches administratives avant d'entreprendre des travaux dans sa propriété.

Il me semble que beaucoup de travaux sont entrepris sans aucune autorisation d'urbanisme peut être par ignorance, mais aussi ce qui est plus grave, par mépris des lois.

Agrandir son habitation, transformer un bâtiment en logement, surélever une construction, poser des fenêtres de toit, transformer une façade, construire une piscine ou une véranda etc.... tous ces travaux nécessitent selon les cas un permis de construire ou une déclaration préalable. Renseignez-vous en mairie. Pour les contrevenants, régularisez rapidement la situation, car vous vous exposez à des sanctions pénales et financières.

Même si le projet de construction de la maison médicale et l'extension de l'école nous occupe beaucoup et nous oblige à mobiliser la plus grande partie de nos ressources financières, nous ne devons pas pour autant négliger d'autres investissements pour préserver ou améliorer notre patrimoine. Ainsi la réfection de la face ouest du toit de l'église devrait être mise en œuvre, de même qu'une nouvelle tranche de travaux pour le vestiaire du terrain de sport.

L'interdiction d'utilisation des pesticides dans les espaces publics au 1er janvier 2017 nous oblige à chercher les solutions de remplacement aux herbicides ; une étude « vers le zéro phyto » va être réalisée, de même que l'achat de matériel spécifique.

Nous comptons sur votre compréhension pour accepter un peu de mauvaises herbes et peut être un peu d'aide pour ne pas nous laisser envahir.

Après les températures clémentes de cet hiver, souhaitons un printemps radieux... Yves LEMAIRE



# Infos Comité

## Souvenirs du premier trimestre :

Le Comité des Fêtes, après avoir fêté l'arrivée de l'année 2016 par un excellent réveillon avec près de 200 personnes en Salle, a, le 5 mars, fait un retour sur les « Années 80 », au cours d'une soirée fort réussie où la nostalgie était présente.



Le mardi 8 mars, 110 marcheurs du Club Ressontois « Chaperon Rouge » ont été accueilli en salle après un circuit aéré de 9kms autour de notre village. Moment de convivialité avec cette Association qui parcourt le canton le 2ème mardi de chaque mois.



Le dimanche 27 mars, 11 heures : à l'appel des cloches, 93 enfants sur les 143 recensés ont participé pour la 16ème année à la chasse aux œufs sur le terrain de la salle des fêtes, sous un ciel fort menaçant.

Cette chasse aux œufs est entièrement financée avec les bénéfices réalisés lors du réveillon. Le reliquat des chocolats sera distribué lors du prochain concours de dessins.

*Pour les manifestations des enfants, je rappelle aux nouveaux « Conchyliens » qu'il est indispensable de passer en Mairie pour recenser les enfants. Ceci évitera les quelques problèmes de refus (toujours désagréables) lors des festivités proposées.*

## Association Paroissiale Calendrier des Messes du 2ème Trimestre.

Messe tous les dimanches à 10h30 à  
Ressons sur Matz

DATES	SAMEDI 18H30	DIMANCHE 10H30
2/3 Avril	Cuvilly	Ressons/Matz
9/10 Avril	Neufvy/Aronde	Ressons /Matz
16/17 Avril	Villers /Coudun	Ressons /Matz
23/24 Avril	Braisnes/Aronde	Ressons/Matz
30 Avril/1er Mai	Baugy	Ressons/Matz
7/8Mai	Hainvillers	Ressons/Matz
14/15 Mai	Neuville/Ressons	Ressons/Matz
21/22 Mai	Coudun	Ressons/Matz
28/29 Mai	Giraumont	Ressons/Matz
4/5 Juin	Margny/Matz	Ressons/Matz
11/12 Juin	Monchy- Humières	Ressons/Matz
18/19 Juin	Belloy	Ressons/Matz
25/26 Juin	Marquéglise	Ressons/Matz



## 8 MAI 2016

Comme le veut la tradition, et pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour préserver nos libertés, vous êtes cordialement invités à venir participer à la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts le **Dimanche 08 Mai 2016 à 11heures 30.**

Au programme, lecture du discours de Monsieur le Maire et dépôt de gerbes.

Cette cérémonie se terminera par un vin d'honneur offert par la Municipalité.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

Emma, Léa, Laëtitia **STOËSSEL**, née le 19 janvier 2016 à Compiègne, 2 rue de Flandre.

Alessio, François, José **LEFEVRE** né le 7 mars 2016 à Compiègne, 130 rue de Flandres.

Stan **RAMILON** né le 7 mars 2016 à Compiègne 15 rue du Sagnier.

Ethane, Yves, Eric **HUARD** né le 8 mars 2016 à Eaubonne 2290 rue de Flandres.



## INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE

2016/2017

Inscription en Mairie aux heures de permanence.

Liste des pièces à fournir à la mairie avec le dossier d'inscription :

- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- Justificatif de domicile récent
  - Livret de famille
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal justifiant de l'autorité parentale et de la garde d'enfant(s)

LE PASSAGE DE LA TV  
À LA HAUTE DÉFINITION  
LE 05 AVRIL 2016

A cette date, qui approche, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites.

Entre le 4 et le 5 avril, l'opération technique sera menée en une seule nuit sur l'ensemble du territoire.

Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau. SEULS ceux qui ont une TV compatible avec la HD pourront continuer à recevoir la TV. Pour les autres, il faudra s'équiper d'un adaptateur.



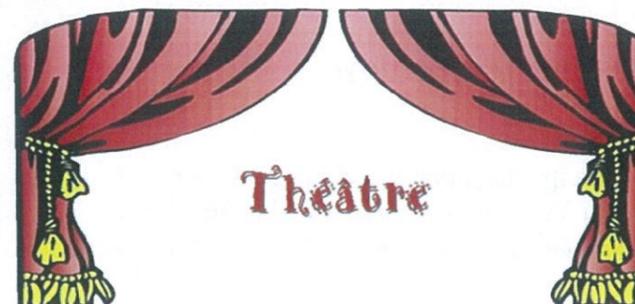
[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)  
**0970 818 818**  
(prix d'un appel local)



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.  
Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît sur la chaîne 7 ou 57. S'il n'apparaît pas, équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.



Le samedi 2 avril, réussite totale à la soirée « théâtre » organisée par la Communauté de Communes du Pays des Sources ; plus de 200 spectateurs présents et enchantés par le spectacle proposé.

En première partie, notre « Goldman local », Francis CARLIER a fait chanter le public en enchaînant des tubes de toujours ; puis la pièce de théâtre « Couplé mode d'emploi » a fait rire pendant 2 heures toute l'assistance.

Bravo et merci à la C.C.P.S. de proposer ces spectacles divertissants dans nos villages.

A reconduire sans hésitation !



**A noter :** Samedi 16 avril à 14h salle polyvalente aura lieu le concours intercommunal de dessins sur le thème « STAR WARS ».

53 enfants de 4 à 15 ans sont inscrits à cette 17ème édition.

Pour infos la remise des prix de ce concours se fera le jeudi 9 JUIN à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

Bonnes vacances de printemps, au plaisir de se retrouver.

Le Président,  
J. GRELIN

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2016

L'an deux mil seize le 22 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal présents l'acceptent à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et Votants : Messieurs, Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis, GRELIN Jean, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, FRANCOIS Emilie, DOMALAIN Ghislaine, BEVALOT Benjamin

Absent excusé : BAILLON Michel

Absent non excusé : DEWIDHEM Yvon.

L'assemblée délibérante procède à la signature du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R ,CAF, REGION ET ADEM : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET MAISON MEDICALE.

Monsieur le Maire expose qu'il :

- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la D.E.T.R. CAF, REGION ET ADEM.
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

### MUTUELLE DE L'AGENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre en charge à hauteur de 20% le financement de la mutuelle santé de M. Foyart Joël :

Part agent = 48.18€/mois

Part employeur = 12.05€/mois

### PROJETS 2016

Travaux dans le local utilisé par le football-club  
Réfection partielle de la toiture de l'église  
Remplacement de deux portes à la salle des fêtes  
Signalisation au carrefour rue de FLANDRE, Rue de NOYON, Rue de BOULOGNE

## CLUB LOISIR ET PETANQUE DE CONCHY LES POTS



Le Président et son bureau ayant connu des ennuis de santé n'ont pu vous adresser leurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

Aussi, nous en profitons pour le faire en espérant accueillir de nouveaux boulistes pour la prochaine saison.

L'assemblée générale s'est déroulée le 27 février 2016 à la salle des anciens, ainsi est composé le nouveau bureau :

\* **Président** : M. TASSART Joël

\* **Vice Président** : M. RICHARD Alain

\* **Secrétaire** : Mme RICHARD Béatrice

\* **Trésorier** : M. WEPPE Bernard

Les autres membres du bureau sont : Mme CHAMPEAU Yvette, M. PILLOT Alain, M. BRICHARD Valère, M. MOTUT Jean-Philippe, M. CARLIER Sébastien, M. LALLEMANT Jacques.

Les deux concours ont été très concluants et nous avons enregistré de nouveaux membres.

Les finances sont saines et nous avons pu investir dans un barnum et une sono pour les prochains concours et manifestations.

Des travaux de rénovation dans notre local ont été faits et une remise aux normes des toilettes extérieures sera prise en charge par la commune.

Les entraînements reprendront le **Samedi 02 Avril à 14h00** au boulodrome avec des nouvelles dispositions, travail du placement, du tir, etc ...

Le premier concours ouvert à tous se déroulera le **14 mai 2016** et le concours mi-nocturne avec restauration est prévu le **02 juillet 2016**.

Nos remerciements au Conseil Municipal pour sa subvention reçue et à venir, la présence des représentants de la Mairie, Messieurs CARLIER Francis et GRELIN Jean, qui présenteront nos doléances concernant l'agrandissement du boulodrome .

Pour les nouveaux adhérents, prendre contact auprès du Président, M. Joël TASSART :

03 44 85 07 27 ou 305, rue du Sagnier à Conchy Les Pots.



Le Président et son bureau n'ont pu vous adresser leurs vœux pour cette nouvelle année.  
Aussi, nous en profitons pour le faire en espérant accueillir de nouveaux supporters pour nos matchs.  
La saison a débuté en septembre avec les coupes où nous n'avons pas brillé suite au renouvellement des effectifs.

Défaite en coupe OISE contre Maignelay 1/0  
Défaite en coupe CHIVOT contre Guiscard 4/3

En championnat, 2 défaites pour commencer contre Beaulieu-les-Fontaines 2/0 et Mareuil-la-Motte 3/0

Enfin les victoires Elincourt 5/2 Lassigny 3/0 Chiry-Ourscamps 4/3 Montmacq 1/0 Chiry-Ourscamps 5/2 et Elincourt 2/1.

4 matchs nuls Beuvraignes 1/1 Tracy 2/2 Rémy 1/1 et Mareuil 2/2.

Le bilan donne une quatrième place au classement, ce qui est très probant au vu des saisons précédentes.

Présentons les nouveaux joueurs issus de Conchy Les Pots :

Messieurs DESAINT Christopher, PUILLE Frédéric, GABALI Thierry, PUILLE Benjamin, VIGNERON Erwan, MOQUET, Mickael, GEORGE Gaétan, ROUX Nicolas.

Joueurs extérieurs : LEROUX Alexis (de Boulogne) BRICK Marco (de Ressons) MUSCEDERE Frédéric (de Roye-sur Matz).

Nous souhaitons un bon rétablissement à Johan COCHEPIN et Frédéric MUSCEDERE qui se sont blessés.

Nous remercions la Municipalité pour la subvention reçue et à venir, pour les travaux : douches et vestiaires et la poursuite du club house qui devrait voir le jour bientôt.

Nous remercions aussi la Municipalité de Boulogne la Grasse pour sa subvention reçue et à venir.

Nous remercions enfin la société TAXI SADAOUÏ Farid pour son soutien financier  
Pensez-à lui pour vos déplacements hospitaliers ou de loisirs.

Amis supporters, rendez-vous au stade pour les futurs matchs.

L'an deux mil seize le dix Mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune.  
Monsieur Yves LEMAIRE donne lecture du précédent procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016 et les membres du conseil Municipal présents l'acceptent à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs, Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, CHAUMETTE Catherine, BAILLON Michel, CARLIER Francis, GRELIN Jean, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, FRANCOIS Emilie, DOMALAIN Ghislaine, BEVALOT Benjamin.

Absent non excusé : DEWIDHEM Yvon.

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015-Commune

##### INVESTISSEMENT

Recettes : 227 605.89€ Dépenses : 85 517.18€

La section d'investissement présente **un résultat excédentaire de 142 088.71€**

##### FONCTIONNEMENT

Recettes : 422 775.38€ Dépenses : 294 645.09€

La section de fonctionnement présente **un résultat excédentaire de 128 130.29€**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 de la Commune.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du service des eaux qui s'établit de la manière suivante :

##### INVESTISSEMENT

Recettes : 138 499.30€ Dépenses : 281 235.55€

La section d'investissement présente **un résultat déficitaire de 142 736.25€**

##### FONCTIONNEMENT

Recettes : 132 455.54€ Dépenses : 114 549.67€

La section de fonctionnement présente **un résultat excédentaire de 17 905.87€**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 du service des eaux.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER COMMUNE ET SDEP.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget EAU 2016.

**Section de Fonctionnement**

Dépenses chapitres 011-66-022-042 : 134 225.71 €  
Recettes chapitres 70-74-042-002 : 134 225.71 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses chapitres 20-21-16-020-040-041 : 320 949.83 €  
Recettes chapitres 13-27-040-041-001 : 320 949.83 €

**CIMETIERE – TARIF DES CONCESSIONS**

Vu l'article L2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières  
Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concessions,  
Vu l'article L2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires. Il propose d'augmenter les tarifs des concessions à compter du 01 avril 2016 .

CONCESSIONS 30 ANS : 100.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le tarif des concessions au cimetière communal.

**DEMANDE DE SUBVENTION ZERO PHYTOSANITAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Charte zéro Phytosanitaire signée en 2014, il convient de faire réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts, objectifs zéro phyto.

Monsieur le Maire présente la proposition de la société ECO'LOGIC dont le montant de la prestation s'élève à 3600€ HT, subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal après réflexion, décide de faire réaliser la prestation et décide de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour déposer une demande d'aide financière.

Pour réaliser l'entretien de la voirie sans phyto, il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel. Monsieur le Maire présente un devis dont le prix total s'élève à 14 745.83euros HT et qu'il est nécessaire à cet effet de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau SN à hauteur de 50% et la Communauté de Communes du Pays des Sources pour une aide en complément au meilleur taux.

**DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX EGLISE**

Suite à un état des lieux, des travaux sont à prévoir pour remettre la toiture de l'église en état. Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise HAVART dont le montant des travaux s'élève à 11.044 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

De faire réaliser les travaux correspondant à la réfection d'une partie de la toiture et de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter une aide financière au meilleur taux.

**DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL.**

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local, Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet de construction de la maison médicale et du groupe scolaire dont le montant total s'élève à 2 146 672.21€ HT et de solliciter une aide financière au meilleur taux en complément des aides déjà sollicitées.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DU FOOTBALL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'amélioration des locaux et l'installation d'une main- courante au terrain de football. Après avoir consulté les devis, dont le montant s'élève à 16 809.75euros HT pour le club house, et 7240 euros HT pour la main- courante, le Conseil Municipal autorise le Maire :

A solliciter auprès de la Fédération Française du Football une demande d'aide financière pour réaliser le Club House en 2016 et la main-courante en 2017.

**INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

La loi sur le statut de l'élu local du 31 mars 2015 portant de nouvelles dispositions entre pour partie en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Elle impose, entre autres, que toutes les communes indemnisent automatiquement le Maire au taux maximal selon la population comprise entre 500 et 999 habitants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que son indemnité doit être au taux maximal selon le barème indemnitaire prévu par la loi du 31 mars 2015.

Population totale	Taux de l'IB 1015	Montant
De 500 à 999	31%	1.178.46 brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le montant des indemnités selon le barème indemnitaire.

